



HAL
open science

La fin de vie, point de vue musulman

Alaeddin Nassimi, Boubaker El Hadj Amor

► **To cite this version:**

Alaeddin Nassimi, Boubaker El Hadj Amor. La fin de vie, point de vue musulman. Revue de Bioéthique de Nouvelle-Aquitaine, 2019, REGARDS CROISEES SUR LA FIN DE VIE, 3, pp.46-50. hal-02987258

HAL Id: hal-02987258

<https://hal.science/hal-02987258>

Submitted on 3 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La fin de vie, point de vue musulman

Dr Alaeddin NASSIMI

Service de pédiatrie - CHU de Poitiers

Boubaker EL HADJ AMOR

Maître de conférences à l'ISAE-ENSMA de Poitiers - Imam de la Mosquée de Poitiers

Résumé :

Dans la conception musulmane, la vie est considérée comme sacrée. Il n'y a donc que Dieu qui puisse reprendre ce don qu'il a fait à l'homme. L'euthanasie et le suicide assisté sont donc tout deux proscrits.

De façon corollaire, le médecin est dans l'obligation de soigner son patient lorsque la maladie est curable et de l'accompagner dans le processus de guérison, sans obstination déraisonnable si celle-ci s'avère au-delà du ressort thérapeutique connu. De ce fait, et quand les soins hospitaliers ne s'imposent plus, la fin de vie est préférable en milieu familial. L'enterrement rapide avec assistance de la mosquée ou d'une autorité religieuse, est vivement recommandé.

Mots clés : Islam – Fin de vie – Soins palliatifs

Abstract:

The philosophy of Islam considers life to be sacred. Only God can take away this gift that He gave. Consequently, euthanasia and assisted suicide are both prohibited.

In a similar manner, when a sickness is curable -not beyond therapeutic means-, a doctor is obligated to heal his patients and support their healing process, without unreasonable obstinacy. Thereupon, when hospital care is no longer required, spending one's last moment with one's family is preferable.

A prompt burial, with the assistance of a mosque or a religious authority, is strongly recommended.

Keywords : Islam - End of life - Palliative care

INTRODUCTION

Les religions monothéistes émanent d'une même origine. Elles ont donc naturellement beaucoup de points d'accord en termes d'éléments essentiels de la foi. Dans la vision musulmane, Allah est le nom propre du Dieu et créateur unique de tout l'univers. C'est de Lui que vient toute chose et vers Lui que revient toute chose.

Le musulman croit que Dieu a envoyé des prophètes et des messagers tout au long de l'histoire humaine dont Jésus et Moïse. Le dernier messager, sur le plan chronologique, est Mohammad.

Il croit également à la vie après la mort. Il considère qu'il s'agit là de la vraie vie puisqu'elle sera auprès de Dieu l'Éternel et dans Son paradis. La vie sur terre est donc considérée comme une première phase de

la vie et la mort comme un simple passage, une transition ou accession.

I - LE MUSULMAN ET LA MORT

Considérant la mort comme une passerelle vers l'au-delà, d'une manière générale, le musulman ne va pas craindre la mort. Quand elle arrive, il va l'attendre avec sérénité et espérance. Cependant, il sait que ce moment reste très difficile. Plusieurs paroles du Prophète en parlent.

Le suicide et l'euthanasie

L'Islam enseigne que la personne humaine et sa vie sont sacrées, et que seul Dieu qui donne la vie est en droit de pouvoir la reprendre. L'homme doit donc agir dans toutes les circonstances pour préserver et conserver la vie. Qu'il s'agisse concernant sa propre personne (suicide) ou quelqu'un

d'autre, l'acte de donner la mort est interdit. Un verset coranique dit :

« Quiconque tuerait une personne, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes »¹

Le musulman ne doit pas demander la mort ni agir pour accélérer sa propre mort. Le Coran dit à ce sujet : « Et ne vous tuez pas vous-mêmes. Dieu est en vérité Miséricordieux envers vous »². Le principe à respecter est que tout ce qui abrège ou met fin à la vie de quelqu'un, de façon délibérée et dans les circonstances liées à cette étude, est interdit et ne peut être accepté par une personne qui a la foi musulmane. Il va de soi que selon cette conception, le suicide assisté est non autorisé.

Le souhait de la mort

Dans le cas général, il est évident qu'à un moment de la vie, les souffrances peuvent devenir importantes, voire difficilement supportables.

Le musulman est appelé dans ces moments-là à chercher refuge auprès de Dieu. A l'implorer pour trouver la force de garder sa foi et sa capacité à supporter. Parmi les invocations, il apprend à dire :

« Dieu, fais-moi vivre tant que la vie est un bien pour moi, et fais-moi mourir si la mort est meilleure pour moi »³.

C'est à dire qu'il se remet à Dieu en disant : « ce n'est pas moi qui vais décider de ce moment très particulier du passage à l'au-delà. C'est Dieu qui l'a décrété dans sa sagesse. Il viendra dans sa miséricorde. Et quand il viendra, je partirai satisfait ».

Soulager la souffrance

Le désir de mourir vient de manière générale de la souffrance, quelle qu'en soit la nature. Soulager cette souffrance peut changer ou du moins nuancer ce

désir. C'est pour cette raison que l'islam va fermer totalement la porte de la mort délibérée qu'il s'agisse pour soi-même ou pour quelqu'un d'autre. Il appellera plutôt à agir sur les sources ou les raisons de ce désir c'est-à-dire sur la souffrance elle-même.

L'écoute est un moyen d'action important. Elle permet d'être au plus près des désirs du patient et donc de répondre à ses besoins. Souvent, une fois que l'on est écouté, on n'est plus dans la même attitude par rapport à la mort. Un parent malade peut souhaiter ne plus vivre parce qu'il se sent délaissé par ses enfants ou ses proches. N'étant plus dans ce sentiment, s'ils viennent tous autour de lui et l'entourent d'amour, il peut changer d'attitude.

Plus généralement, soulager la souffrance est un acte fondamental car cela permet au patient d'appréhender les choses autrement. Connaitre ce qui motive le patient permet de ne pas mettre une réponse définitive sur une attitude.

Cela permet également de rendre les derniers instants de la vie plus dignes.

Ces éléments ouvrent grands ouverts les champs de la prise en charge médico psycho sociale.

II - L'OBSTINATION DÉRAISONNABLE

L'arrêt des soins est-il autorisé ?

Le Prophète de l'islam dit : « Ayez recours aux remèdes car Dieu n'a pas créé de maladies sans en avoir créé le remède »⁴

On est donc orienté vers la recherche des soins qu'ils soient curatifs ou palliatifs.

Mais faut-il soigner à tout moment et coûte que coûte ?

Se soigner a un sens quand la maladie est décelée et le remède est connu et considéré efficace. Dans certains cas, on peut se rendre compte que les soins n'amènent plus rien de meilleur. L'islam

¹ Le Coran ; Sourate 2, verset 32

² Le Coran ; Sourate 4, verset 29

³ Hadîth ; Recueil de Muslim N°109 et suivants

⁴ Hadith : Recueil de At-tirmidî N° 2038

autorise de ne pas poursuivre un traitement quand il ne fait que prolonger l'état du patient sans aucun espoir de guérison ni d'amélioration. Il ne confond pas cette attitude à la volonté d'interrompre sa vie. Une dame, qui était gravement malade et qui sentait sa fin s'approcher, s'était refusée aux soins. Elle s'était alors adressée au Prophète sur la question. Il lui a répondu : « Prenez des soins si vous le voulez. N'en prenez pas si tel est votre désir. C'est Dieu qui décide de l'heure de chacun. »^{5 6}

Se soigner est donc chose importante. Mais accompagner les soins par la patience et la confiance en Dieu, Maître de la vie, est chose demandée. Être dans l'esprit de supporter son sort naturel quand la fin approche est encouragé. Ces diverses attitudes sont considérées comme des signes de foi et d'abandon à Dieu, récompensés par lui. Elles aident à mieux vivre les moments difficiles sur un plan physique mais également psychologique et mental.

S'appuyant sur ces éléments, les théologiens musulmans autorisent l'abstention thérapeutique affirmant qu'il « est permis de délaissier les soins médicaux et qu'il n'est pas obligatoire pour un malade d'utiliser les remèdes proposés ou conseillés »^{7 8}

Avicenne, le père de la médecine Islamique et de la médecine moderne d'ailleurs, enseignait à ses étudiants : « Le médecin juge grâce à sa science. Il saura si le malade va vers sa mort. Dans ce cas, il s'abstient de traiter ».

Il dit en d'autres termes, qu'il ne faut pas traiter coûte que coûte et dans l'acharnement sans espoir d'évolution positive de l'état du malade.

Le patient musulman s'en réfère au médecin pour se soigner et minimiser ses

souffrances. Mais, dans des cas difficiles, l'avis d'une seule personne peut être considéré insuffisant pour décider. Il est demandé alors qu'il y ait concertation entre plusieurs médecins afin de décider collectivement si la maladie est curable ou pas.⁹

Cette notion de collégialité dans la médecine d'aujourd'hui est acquise au niveau de la loi.

Le malade peut donc choisir de ne pas se faire soigner, c'est compatible avec l'éthique musulmane comme avec la loi.

Pas d'acharnement thérapeutique quand il n'y a plus d'espoir. Soigner se limite alors à soulager et l'acte médical reste la seule autorité du corps médical.

Les soins palliatifs

Il s'agit d'accompagner humainement la fin de vie et de proposer des solutions alternatives aux soins.

Pour accompagner la fin de la vie, l'environnement familial est primordial. C'est pourquoi et quand c'est possible, la fin de vie à domicile est conseillée. Le malade se retrouve ainsi entouré par sa famille. Et avec l'hospitalisation à domicile, les antalgiques sont toujours donnés mais sans couper les liens familiaux.

Chez les musulmans, c'est un devoir moral et religieux que de rendre visite au malade, qu'il soit de sa propre famille ou pas. La famille, qui ne se limite pas aux seuls enfants, doit se relayer autant que possible. Les frères et sœurs sont sollicités en particulier, mais aussi toute la grande famille qui doit participer pour qu'il y ait toujours du monde autour du malade.

Le patient ne doit pas se sentir délaissé ou traversé par des idées noires qui ne l'aident pas à supporter ces moments difficiles ou se disant : « Je suis seul, il vaut mieux partir que de rester souffrir ».

⁵ Hadîth ; Recueil de Al-Bukhârî N° 5328

⁶ Hadîth ; Recueil de Muslim N°2576

⁷ Ibn Hajar ; Fat'Hul-Bârî.10 :420

⁸ Ibn Taymiyya, Majmûl-fatâwâ ; 21 :563-564

⁹ Le Coran ; sourate 42, verset 38

Au-delà du monde familial, les visites doivent être courtes, non bruyantes, non gênantes, et procurant au patient repos et confort.

Le Coran comme remède

Lire ou écouter le Coran est très conseillé au croyant. Le patient en fin de vie y trouve généralement beaucoup de soulagement et oubli de son corps et donc de ses souffrances.

On rapporte qu'à une époque ancienne, on devait amputer la jambe d'une personne. Celle-ci dit à son médecin :

« Attendez que je rentre dans la prière, après vous pouvez faire votre travail ». Avec le Coran, la personne prend le dessus sur elle-même et s'oublie en quelques sortes.

Cette approche « par le Coran », peut être utile pour soulager les douleurs et éviter une sur médication.

Aux derniers instants de la vie

C'est important de relativiser la mort pour un patient musulman en fin de vie. En effet, la mort peut être source d'angoisse et la personne peut se dire « qu'est-ce que je vais devenir » ? Lui en parler comme un moment décrété par Dieu et qui sera, le moment venu, un simple passage peut l'apaiser.

Le patient peut également se poser des questions pratiques. Va-t-on m'enterrer selon mes rites ? Est-ce que je vais être bien traité ? Il a besoin d'être également rassuré sur ces points.

Ce qui est important d'un point de vue religieux, en termes d'accompagnement, c'est qu'au moment de la mort, le mourant puisse répéter la parole de la foi : « Il n'y a de Dieu autre qu'Allah et Mohammad est son messager ». Pour l'aider, on répète devant lui. Le prophète enseigne : « Celui qui répète la profession de foi juste avant de mourir rentrera au paradis ». C'est évidemment quelque chose de très encourageant et très positif pour affronter sereinement la mort.

Une fois que le mourant a récité le Credo de la foi, son accompagnateur commencera à lui lire du Coran par petits moments jusqu'à ce que l'âme quitte le corps.

III - APRES LA MORT

Il n'y a pas de traitement spécifique demandé pour le corps de la part des soignants. On enlève juste les prothèses et, sans faire de toilette, on laisse le corps dans son état, au service funéraire religieux qui peut être fait par la famille ou généralement par les services de la mosquée.

Dans l'islam la dignité du mourant c'est d'être enterré rapidement. Ce rituel est également laissé à la famille en consultation avec les services de la mosquée et en collaboration évidemment avec les services de pompes funèbres.

Prière mortuaire

La prière mortuaire est un des rites de l'enterrement. Elle se fait par la famille et la communauté des croyants, guidées par l'Imam quand il est présent et à défaut par une autre autorité religieuse qui le remplace. C'est la seule prière où il n'y a pas de prosternations. Elle se fait en position debout car on ne s'incline pas devant le corps. La prière mortuaire peut se faire dans la chambre funéraire, à la Mosquée ou directement au cimetière.

Inhumation

L'inhumation doit avoir lieu, quand cela s'avère possible, dans les vingt-quatre heures qui suivent le décès.

Il est préférable d'enterrer le mort à même le sol c'est à dire sans cercueil sauf contrainte légale ou médicale. En France, il est admis par tous les musulmans d'enterrer avec le cercueil conformément à la loi française.

Manifester sa tristesse

Se jeter par terre ou hurler peut correspondre au comportement de certaines familles. Ce genre d'attitudes est traditionnel et n'a rien à voir avec les

enseignements religieux. Il est même contraire à la religion et considéré par elle comme faisant souffrir le défunt. Aujourd'hui il est de moins en moins présent pour ne pas dire inexistant.

Il est plutôt recommandé de vivre la tristesse dans le silence. On peut pleurer mais dans la dignité et sans bruit excessif. On se plie à la décision de Dieu même en cas de tristesse avec patience et calme

Le prophète enseigne : « le mort souffre à cause des manifestations exagérées de ses proches » (4). Si une personne est morte c'est parce que Dieu a repris ce qu'il a donné. Il n'y a donc aucune raison que l'on soit dans le mécontentement ou l'excès.

Les condoléances et l'accompagnement de la famille

Les proches, les amis et les voisins sont appelés à rendre visite à la famille du mort sans qu'ils y soient invités. Ils accomplissent par cela leur devoir communautaire de condoléance et d'accompagnement. Généralement, durant une semaine et au-delà des visites, toutes ces personnes vont également amener à manger et faire l'effort de s'occuper de la maison afin de soulager la famille attristée et la laisser vivre son deuil sans les tracasseries des tâches ménagères. Ces travaux ménagers sont indirectement des moments de présence et de vie commune qui éloignent la solitude, la tristesse et les pensées noires.

CONCLUSION

Accompagner et soulager toujours. Soigner et guérir si possible. Ne jamais semer le désespoir car même quand elle là, la mort n'est qu'un passage.

Obligation de soigner lorsque la maladie est curable. Accompagner sans acharnement si la maladie est au-delà des ressources thérapeutiques connues.

La vie humaine est sacrée. Elle est donnée par Dieu. Il n'y a que lui qui peut la reprendre. L'euthanasie et le suicide assisté sont totalement interdits.

La fin de vie est préférable à domicile. Il n'y a pas de soins particuliers de la part des soignants.

La toilette rituelle peut être faite par la famille mais de préférence par les services de la mosquée. Elle se fait selon les circonstances, à domicile, dans les locaux des pompes funèbres ou dans la chambre funéraire de l'hôpital.

L'enterrement rapide est recommandé. La prière du défunt est guidée par l'imam. Elle se fait sans prosternations, à domicile, dans l'espace funéraire ou au cimetière.